

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-019 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 04 au 15 décembre, puis du 27 au 29 décembre 2017.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social, au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Madame **BOKO Bidossessi Ghislaine Péguylle**, Attachée des Services Administratifs.

COUR CONSTITUTIONNELLE

- Madame **GUIDI Sibi Débora**, Hôtelière.

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Madame **KIKI Omolara Blandine Ida**, Secrétaire des Services Administratifs à la retraite.

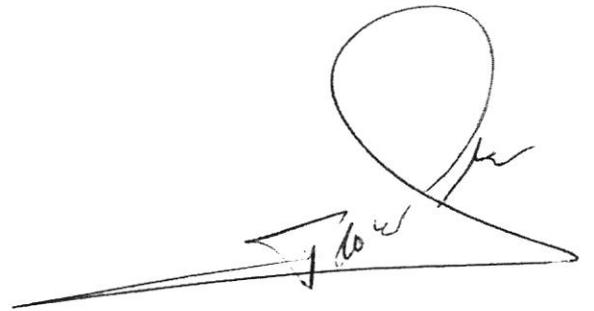
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Caporal-Chef **AYAMOUDOU Mamouda**, (GNSP)

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON.-

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



D^r. Koubourath OSSENI.-

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 24 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3
– JORB 2 – INTERESSES 04